

## Assemblée générale extraordinaire du 09/10/2016

### Compte rendu de l'assemblée.

Ouverture à 10H30, en présence de 200 licenciés.

Annnonce aux licenciés des mesures prises suite au déménagement du stand de tir.

Le président fait lecture des courriers envoyés à Monsieur le Ministre de l'intérieur Bernard CAZENEUVE, à Monsieur le Sénateur Maire Jean-Claude GAUDIN, à Monsieur le président de la région PACA Christian ESTROSI, à Monsieur le Préfet de Région.

Nous avons écrit à plusieurs reprises au service de la Communauté urbaine de Marseille pour leur demander de nous laisser sur le site jusqu'au mois d'Avril 2017 afin de pouvoir transféré notre installation sur le nouveau site, mais nous attendons toujours la réponse de leur part !!!!!!!!!!!.

A ce jour nous n'avons eu qu'une réponse de Monsieur le Ministre de l'intérieur, qui nous a répondu par l'intermédiaire de son chef de cabinet. Il nous a avisés par courrier qu'il demandait à Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Préfet de Police de s'occuper de notre dossier. Nous regrettons de ne pas avoir plus de considération et de réponse des élus de notre région.

Le président annonce tous les courriers envoyés aux élus depuis un Ans

Il nous a été demandé par le biais d'un huissier de laisser le terrain au 19 Octobre 2016 sans quoi nous serions expulsés par la force publique (Commissariat de Marignane), après avoir recontacté celui-ci nous avons pu avoir un délai de 5 jours pour pouvoir tous débarrasser.

Le président annonce que le président du club de tir de Miramas Monsieur Henri THOMAS, va nous accueillir gracieusement sur leurs installations pendant la mise en place des nouvelles installations.

Les membres du C.RE.T.E.S pourront aller tirés à partir du 25 Octobre 2016:

Le lundi toute la journée de 09H00 à 17H00

Le mercredi toute la journée 09H00 à 17H00

Le samedi toute la journée 09H00 à 17H00

Le dimanche uniquement le matin.09H00 à 13H00

Le président propose d'ouvrir d'autres jours s'il y a plusieurs personnes le même jour sur appel téléphonique deux jours avant, un calendrier va être mis en place sur le site du club :

Club de tir CRETES sud est.

En ce qui concerne les tirs contrôlés il n'y a aucun changement votre carnet sera tamponné normalement, les feuilles verte pour les renouvellements de détention d'armes où pour les acquisitions seront toujours fournies par le club et contrôlé par le président avant envoi à la préfecture, les licenciés n'ayant pas encore pris leur licence pourront le faire soit les jours d'ouverture à Miramas où en téléphonant au siège social du club : TPH 06.66.67.24.65.

Le président va mettre en place un fléchage afin d'indiquer le stand de tir de Miramas et un descriptif de l'itinéraire sur le site.

Le président annonce l'avancé du futur projet de stand de tir.

### Question :

Un licencié demande si nous avons envoyé un courrier à Monsieur le Maire de Marignane Eric LEDISSES, pour pouvoir utiliser les installations du CMS tir pendant la période de transition avec notre nouvelle installation.

### Réponse :

Le président annonce qu'il à envoyé un courrier à Monsieur le Maire Eric LEDISSES, et la seul réponse de sa part à été par la négative seul les administrations pouvez y aller, mais pas les tireurs du C.RE.T.E.S..

### Question :

Un licencié demande si nous pourrions engager une demande devant le tribunal administratif pour contraindre le Maire d'avoir accès aux installations du cms tir vue que celle-ci son communal.

### Réponse :

Oui nous pourrions le faire mais cela reviendrait chère au club pour pas grand-chose vu les délais de procédure.

### Question :

Un licencié demande si nous n'aurions pas pu allée dans un autre club de tir plus près que Miramas.

### Réponse :

Le président signale qu'il à contacté plusieurs présidents de club, mais aucun n'a voulu nous accueillir où nous proposé de payé des sommes extravagantes.

Fin de l'assemblée générale à 12H00 ;

Clôturé par le verre de l'amitié.

Itinéraire pour allée au stand de tir de Miramas :

Au départ de Marseille ou de Marignane.

Prendre la direction de la nationale 113 vers Rognac, la Fare les Oliviers, puis Lançons de Provence.

Au grand rond-point prendre la direction de Grans National D19.

A l'échangeur prendre sur la droite puis sur la gauche en direction de l'Avenue André Humbrecht en longeant la voie rapide D69.

A l'intersection du chemin de la Menarde, prendre la route du canal du Paty en direction du stand de tir celui-ci se trouvera sur votre gauche en venant de Marignane où de Marseille est sur la droite en venant de Martigues où D'Istres.

Vous trouverez des panneaux indicateurs pour vous signaler le stand de tir celui-ci se trouve avant ou après le Golf Ouest Provence Miramas selon votre provenance.

Si vous vous perdez vous pouvez me contacter sur mon téléphone portable au 06.66.67.24.65.

Vous pouvez aller aussi sur Google Maps pour voir l'itinéraire.

Je me tiens à votre disposition pour plus de renseignements.

Le président du club de tir Jean-Michel SEGUI